



Proposition spontanée d'acquisition

Pour proposer des œuvres à l'acquisition, les artistes et galeries doivent soumettre au Fonds cantonal d'art contemporain un dossier comportant les éléments suivants :

- Une lettre de motivation
- Un CV
- Un portfolio illustré présentant le travail artistique
- Un descriptif complet des œuvres proposées à l'achat, comportant titre, année, technique, dimensions, photos, éventuellement liste d'expositions où les œuvres ont été montrées et vues d'exposition
- Liste de prix
- Liens éventuels artiste/galerie

Se référer également au document *Critères d'acquisition des œuvres*

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante : fcac.occs@etat.ge.ch